

*Droits des femmes en France et au Québec 1940-1990*, Mariette Sineau et Evelyne Tardy, Montréal, éditions du Remue-ménage, 1993, 153 p.

Julie Paquin

Numéro 26, automne 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040361ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040361ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1189-9565 (imprimé)

1918-6592 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Paquin, J. (1994). Compte rendu de [*Droits des femmes en France et au Québec 1940-1990*, Mariette Sineau et Evelyne Tardy, Montréal, éditions du Remue-ménage, 1993, 153 p.] *Revue québécoise de science politique*, (26), 195–197. <https://doi.org/10.7202/040361ar>

---

***Droits des femmes en France et au Québec 1940-1990.***  
Marianne Sineau et Évelyne Tardy, Montréal, éditions du  
Remue-ménage, 1993, 153 pages.

En 1866, le Québec adopte un Code civil fortement inspiré du Code civil napoléonien en vigueur en France. À compter de ce moment, Québécoises et Françaises ont un long chemin à parcourir pour se libérer de l'asservissement juridique qu'on leur impose. Sineau et Tardy tentent de mettre en parallèle l'histoire des luttes des femmes de France

et du Québec contre leur héritage législatif commun. Pour ce faire, elles mettent en relief les gains obtenus au plan législatif par ces deux groupes de femmes, de 1940 à 1990.

Cette «histoire comparée de deux collectivités de femmes» est présentée en deux parties. La première porte sur la situation des femmes entre la Seconde Guerre mondiale et 1960, époque durant laquelle les Françaises ont bénéficié d'une émancipation plus poussée que les Québécoises. La seconde partie, qui couvre la période allant de 1960 à 1990, décrit le rattrapage opéré par les Québécoises par la suite. Chaque partie comporte une description de la situation juridique des femmes et des pratiques et des moeurs au cours de la période couverte et se termine par une tentative d'interprétation des différences observées entre Françaises et Québécoises.

Après avoir présenté une revue des principales lois et autres mesures relatives à la situation juridique des femmes (d'ailleurs résumées dans les tableaux comparatifs présentés en annexe), les auteures concluent que les Françaises ont connu plus tôt l'émancipation juridique et bénéficient de plus d'avantages au niveau de la protection des mères travailleuses (crèches, maternelle, allocations familiales et de maternité...). Les Québécoises ont dû par contre attendre la Révolution tranquille pour commencer leur rattrapage en matière de droits civils et sociaux et finalement dépasser les Françaises au plan notamment de la discrimination en matière d'emploi et des programmes d'accès à l'égalité. Les rôles respectifs de l'Église catholique et de l'État, l'engagement de celui-ci dans le secteur social, le rôle des partis politiques de gauche et les particularités des mouvements féministes québécois et français expliqueraient ces différences.

Tenter de démontrer comment les femmes ont brisé les chaînes de leur asservissement en France et au Québec était, de l'aveu même des auteures, un «exercice semé d'embûches», surtout si l'on ne dispose que de 150 pages pour le faire. Un des défauts de leur ouvrage, qui n'est pas lié à sa concision, est le manque d'une vision d'ensemble permettant de relier toutes les données qu'il contient. Les données relatives à la situation juridique et économique des femmes sont présentées en début de parties, simultanément

pour les deux collectivités étudiées, et de façon thématique (droits juridiques, travail, éducation...) plutôt que chronologique. Les conquêtes des femmes sont présentées sommairement et sans réelle analyse du contexte dans lequel elles ont été faites, tandis que la description de la situation sociale et politique est repoussée en fin de parties.

Si cette approche a le mérite de présenter une comparaison immédiate entre Québécoises et Françaises, elle ne permet pas au lecteur de tracer un portrait global des deux sociétés décrites et de leur évolution, ni de relier les changements décrits entre eux ou avec un contexte social ou politique général et distinct pour les deux pays. Par ailleurs, les facteurs explicatifs des différences observées entre la France et le Québec sont peu élaborés et se limitent souvent à des considérations générales déjà bien connues. Quant aux mouvements féministes eux-mêmes, l'histoire de leur genèse et de leur développement n'est pas abordée. Leur description sommaire est reléguée aux dernières sections de l'ouvrage.

L'intérêt de cet ouvrage tient essentiellement à l'énumération des mesures législatives qu'il présente afin de décrire l'évolution juridique des femmes. Le lecteur intéressé par le droit y trouvera une synthèse complète des lois adoptées dans les deux communautés. Quant à la comparaison de l'histoire des femmes du Québec et de France, il reste encore un ouvrage à y consacrer.

Julie Paquin  
*Université McGill*